

# rapport d'activités 2018



BLONAY



CHARDONNE



CORSEAUX



CORSIER



JONGNY



MONTREUX



ST-LEGIER



LA TOUR-DE-PEILZ



VEVEY



VEYTAUX



### LE SAI EN BREF ...

En gestation depuis 1968, le service des intérêts généraux, chargé, en plus du secrétariat des affaires intercommunales, d'études générales que le greffe de Vevey n'avait plus le temps d'effectuer, a finalement été créé en 1972.

A cette époque, il n'existait pratiquement qu'une seule institution intercommunale, la Conférence des municipalités de Vevey, La Tour-de-Peilz et Montreux.

C'est en 1988 que l'idée d'instituer un véritable secrétariat intercommunal a pris forme. Un cahier des charges a été établi et le mode de contribution des autres communes aux frais de ce secrétariat a été défini pour entrer en vigueur dès 1990.

Depuis sa constitution, les tâches de ce service ont été en constante évolution, les affaires intercommunales devenant de plus en plus importantes pour finalement représenter les seules tâches du service qui, depuis 1995, s'appelle service des affaires intercommunales (SAI).

## PRÉAMBULE

Comme pour les rapports d'activités précédents, celui de 2018 fait l'objet d'une adoption, d'une part, par les 10 syndics de la Riviera et, d'autre part, par la Municipalité de Vevey.

Pour mémoire, cette façon de procéder reflète la prise en charge financière du service par l'ensemble des communes de la Riviera et par conséquent, la dimension intercommunale de celui-ci.

Le présent rapport s'articule en trois parties :

- ⇒ Présentation du service
- ⇒ Activités 2018 en bref
- ⇒ Activités 2018 par domaine thématique

## CARACTÉRISTIQUES DU SERVICE

Service public rattaché administrativement et localisé à Vevey, le SAI est un service transversal œuvrant dans tous les domaines où les municipalités lui confient un mandat.

Plaque-tournante de l'information, le SAI assure le relais entre le technique et le politique. Il dépend des 10 communes de la Riviera et, plus particulièrement, de la Conférence des syndics de la Riviera (CSD), dont il assure le secrétariat et la coordination.

Pour éviter toute confusion, il importe de relever que le SAI n'est pas une « préfecture bis ». Ainsi, si le préfet est un représentant de l'Etat auprès des communes, le SAI lui, intervient toujours dans le cadre de la sphère des compétences communales.

## MISSIONS

En bref, les missions du service sont les suivantes :

- ⇒ Assurer la coordination, le développement et la gestion des projets intercommunaux qui lui sont confiés.
- ⇒ Gérer les institutions intercommunales existantes qui sont placées sous sa responsabilité.
- ⇒ Développer dans la mesure du possible, une vision globale de la régionalisation.
- ⇒ Développer l'information et la communication internes et externes.

## COMPOSITION ET FINANCEMENT

Pour mémoire, jusqu'en 2001, les communes participaient au financement du service à hauteur de Fr. 4.- / habitant, le solde étant assuré par la commune de Vevey. En 2002, les communes ont accepté de cofinancer le service et de porter leur participation à Fr. 7.- / habitant. Celle-ci a été augmentée progressivement de quelques dizaines de centimes par année pour atteindre Fr. 7.50 en 2007.

Dès 2008, considérant la croissance globale des tâches du SAI, les communes ont accepté d'accorder au service une augmentation de leur participation de Fr. 2.- / habitant, afin de pouvoir créer un poste d'adjoint supplémentaire. Cette possibilité n'a toutefois pu se concrétiser que courant 2011.

Le SAI compte 6 personnes équivalant à 4,5 EPT. Ceci étant, l'année 2018 a été quelque peu "chamboulée" voyant une adjointe en arrêt maladie durant plusieurs mois et une autre en congé maternité. Globalement le SAI a donc "tourné" avec 2 adjointes en lieu et place de 3, en adaptant l'organisation interne et les taux d'activités pour répondre aux missions du service.

En 2018, la facturation aux communes a été de Fr. 9.35 / habitant au lieu des Fr. 9.80 / habitant prévus au budget. Par ailleurs, le service facture les prestations effectuées pour les institutions disposant d'un budget propre (forfaits depuis 2016), ce qui permet de financer la part non couverte par les contributions communales. Il s'agit de la CIEHL, des Fonds intercommunaux culturel, sportif et de sauvetage, de la Commission prévention Riviera et de la Fondation pour l'équipement touristique de la Riviera (dès 2006).

## LE SAI ET LES COLLABORATIONS INTERCOMMUNALES

Le tableau ci-dessous présente, de manière synthétique, une vue des principales collaborations intercommunales sur la Riviera et permet ainsi de situer le rôle et les secteurs d'interventions du SAI.

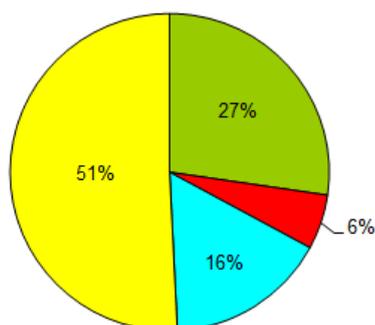
COORDINATION GÉNÉRALE	AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE TRANSPORTS	CULTURE SPORTS	ÉCONOMIE TOURISME	SÉCURITÉ PRÉVENTION	SERVICES ET INFRASTRUCTURES TECHNIQUES	SOCIAL SANTÉ (PARTENARIAT CANTON - COMMUNES)
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conférence des syndicats (CSD)</li> <li>• Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL)</li> <li>• Conférence des municipalités Vevey - Montreux - La Tour-de-Peilz</li> <li>• Autres conférences des municipalités</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Commission consultative régionale pour l'aménagement du territoire (CORAT Riviera)</li> <li>• Conférence régionale des TP de la Riviera (CRTPR)</li> <li>• Bureau technique intercommunal du cercle de Corsier</li> <li>• Cartoriviera</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fonds culturel Riviera (FCR)</li> <li>• Conservatoire de musique et école de jazz Montreux-Vevey-Riviera (CMVR)</li> <li>• Fonds sportif intercommunal</li> <li>• Convention relative à l'utilisation des installations sportives</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Association pour la promotion économique de la région Montreux-Vevey (PROMOVE)</li> <li>• Montreux-Vevey Tourisme (MVT)</li> <li>• Fondation pour l'équipement touristique de la Riviera</li> <li>• Commission intercommunale de la taxe de séjour</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Association de communes Sécurité Riviera (Police, CSU, ORPC, SDIS)</li> <li>• Commission prévention Riviera</li> <li>• Inspection des chantiers</li> <li>• Fonds intercommunal de sauvetage</li> <li>• Addiction, Action communautaire, travail social (AACTS)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• SIGE</li> <li>• SATOM SA</li> <li>• Périmètre de gestion des déchets urbains de la Riviera (GEDERIVIERA)</li> <li>• VMCV SA</li> <li>• Transports Montreux-Vevey-Riviera (MVR SA)</li> <li>• Compagnie industrielle et commerciale du gaz SA (CICG)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Association régionale d'action sociale région Riviera (ARAS)</li> <li>• Réseau santé Haut-Léman (RSHL)</li> <li>• Association pour l'aide, les soins à domicile et la prévention de l'Est Vaudois (ASANTE SANA)</li> </ul>

Structures dont la gestion et la coordination sont assurées par le SAI

Structures indépendantes avec lesquelles le SAI peut être amené à collaborer de façon ponctuelle ou permanente



2018



- coordination générale
- sécurité / prévention
- AT / transports / équipements
- culture / sports / tourisme

Comparativement à 2017, le temps consacré par le service au Fonds culturel Riviera demeure très important, du fait principalement de la poursuite des réflexions et d'un suivi approfondi des institutions bénéficiaires du fonds.

Par ailleurs, la part du domaine de la coordination générale a augmenté, du fait que de nombreux dossiers traités par le SAI en 2018 sont rattachés à la CSD.

## LE SERVICE EN QUELQUES LIGNES ET QUELQUES CHIFFRES

Dans le cadre de la gestion des commissions et institutions permanentes, le SAI est chargé notamment d'organiser et de préparer les séances, de rédiger les procès-verbaux et d'assurer le suivi des décisions, et ce, pour toutes les commissions plénières et les différents groupes et/ou sous-groupes de travail dont il a la charge.

En 2018, le service a organisé / participé à plus de 90 séances, dans le cadre des structures permanentes et des projets spécifiques pour lesquels il assure la gestion / il est impliqué; soit plus de 25 commissions et groupes de travail concernés. Ceci représente une masse de travail considérable, nécessaire, mais pas forcément d'une grande visibilité publique ou médiatique.

Sur l'ensemble des missions et tâches du SAI, certaines ont demandé un investissement plus important de la part du service, en particulier :

- ⇒ la production de nombreux documents permettant la poursuite des réflexions du CA du FCR, la construction du budget, ainsi que le suivi des 19 institutions bénéficiaires du fonds (contacts-rencontres / mise à jour des informations / analyse de l'évolution des institutions / etc.);
- ⇒ l'élaboration de principes de financement et la rédaction d'une nouvelle convention pour le Conservatoire, en vue de leur mise en œuvre dès 2019 (fin de la période du déploiement progressif de la LEM);
- ⇒ la rédaction d'une note de synthèse relative au projet de sécurisation, de mise à niveau et de développement du 2m2c, afin de consulter les dix Municipalités sur l'intérêt public régional du projet et la participation financière de la CIEHL à hauteur de Fr. 3 mios;
- ⇒ la rédaction, la publication et la distribution du 3ème bulletin d'information de la CSD « syndicis riviera info. »;
- ⇒ l'analyse de la directive cantonale sur le système de gestion des zones d'activités (SGZA), la rédaction d'une note de synthèse pour la CORAT et des propositions de clarification de la directive.

## coordination générale

Ce chapitre présente, sous forme résumée et thématique, les activités liées aux principales institutions, commissions et groupes de travail<sup>(1)</sup>. La classification par grand domaine d'activité reprend celle présentée dans le tableau (p. 2) relatif aux collaborations intercommunales.



### MISSION ...

Lieu de réflexions et d'échanges permettant aux syndicats de la Riviera de définir des lignes directrices pour la région.

A la demande d'une ou plusieurs municipalités, la CSD peut aussi traiter un projet / un dossier régional, en vue de soumettre des propositions aux municipalités.

### FONCTIONNEMENT ...

- ⇒ périmètre : les 10 communes de la Riviera
- ⇒ composition : les 10 syndicats
- ⇒ secrétariat, gestion et coordination par le SAI
- ⇒ environ 7 à 8 séances / an
- ⇒ pas de budget propre
- ⇒ dès 2008, invitation régulière aux syndicats du Pays-d'Enhaut et au Préfet
- ⇒ organisation de séances spécifiques syndicats Riviera - Pays-d'Enhaut sous l'égide de la préfecture, ciblées sur les problématiques communes

### CSD (CONFÉRENCE DES SYNDICS DE LA RIVIERA)

La CSD s'est réunie à 7 reprises en 2018. Comme précisé dans les 2 rapports d'activités précédents, un nouveau « canevas » d'ordre du jour a été mis en place depuis le début de la législature, afin d'assurer une coordination et un suivi plus systématiques sur les principaux projets et dossiers thématiques qui intéressent la Riviera, qu'ils soient propres à la région ou initiés par d'autres niveaux institutionnels. Cette méthode a été maintenue en 2018.

### Coordination régionale / extrarégionale

La CSD échange systématiquement sur les sujets débattus et traités dans le cadre de l'UCV et de l'AdCV, qui intéressent en premier lieu les communes. Ce point de situation régulier montre que le sujet « finances » est celui qui préoccupe le plus la CSD et les communes, en particulier les questions de péréquation et de RIE III.

En mai 2018, la CSD a rédigé un courrier à l'intention du Conseil d'Etat, exprimant sa position sur les compensations financières entre Canton et communes liées à la RIE III. Dite position a été transmise à la Commission des finances du Grand Conseil.

Une rencontre UCV - Municipalités du district a également eu lieu en août 2018, permettant d'aborder entre autres, les questions financières susmentionnées.

Toujours sur le thème des finances, le Conseiller municipal et le Chef du service des finances de la Ville de Vevey ont été invités à présenter un état général des finances des communes de la Riviera fin janvier 2018. À noter que les responsables des finances communales se réunissent généralement deux fois par an pour un point sur les comptes et les budgets des communes.

Les syndicats ont souhaité faire un point de situation sur le nouveau plan de prévoyance de la CIP, tant pour chaque commune que pour les associations de communes de la Riviera (ASR / SIGE / ARAS). Sur la base des données récoltées, le SAI a établi une synthèse comparative pour la CSD, qui montre des pratiques différentes.

(1) Les informations relatives à l'organisation, au fonctionnement et aux activités passées de ces diverses commissions et institutions, se trouvent sur le site internet du SAI [www.sai-riviera.ch](http://www.sai-riviera.ch)

## coordination générale



Une rencontre CSD-députés a été organisée en début d'année, permettant des échanges autour de thèmes variés, tels que la LATC, le projet du 2m2c et le paysage sanitaire de la Riviera.

Au vu des changements insufflés par la nouvelle direction de Nestlé, la CSD a souhaité « restaurer » les échanges réguliers avec la multinationale. Une rencontre a été organisée par Nestlé en juin 2018, qui a permis des échanges constructifs. D'un commun accord, ces échanges sont appelés à se renouveler.

Le 3<sup>ème</sup> numéro de « syndics riviera info. » a été distribué aux dix Conseils communaux de la Riviera fin 2018. Pour des raisons de manque d'effectifs, le service n'a pas pu assurer la publication d'un numéro par semestre, comme initialement prévu. Comme pour les deux premiers numéros, le SAI a été chargé de la rédaction, de la publication et de la distribution de ce bulletin d'information.

### **Aménagement du territoire / transports-mobilité-environnement / infrastructures**

Dans la continuité de 2016 et 2017, l'avenir de l'agglomération Rivelac a été traité dans le cadre de la CSD en 2018. Il est rappelé que lors du COPIL aggro Rivelac de novembre 2017, les municipalités concernées se sont exprimées en faveur du maintien du statut d'agglomération. Suite à cela, un « GT ad hoc » s'est constitué, composé d'une délégation de syndics des trois secteurs géographiques et du Préfet de la Veveyse fribourgeoise, accompagné par le mandataire chargé de la coordination générale de l'agglomération Rivelac et du mandataire des communes du Haut-Lac.

Une délégation du GT ad hoc a été invitée à deux reprises à la CSD en mai et en août, afin de présenter les réflexions en cours. Pour l'essentiel, l'objectif du dit GT était d'obtenir l'aval des Municipalités concernées sur le financement d'une pré-étude, qui permettrait d'orienter la suite des démarches en faveur d'un plan directeur intercommunal ou d'un projet d'agglomération de 4<sup>ème</sup> génération.

Lors de sa séance du 30 octobre 2018, le COPIL a décidé de lancer la pré-étude, et de mettre en place une nouvelle structure d'agglomération. En effet, 18 Municipalités sur les 19 concernées ont accepté le budget et la clé de répartition proposés par le GT ad hoc. En outre, la convention de financement sur le mandat de coordination générale a pris fin au 31 décembre 2018. Suite au COPIL, une délégation du GT ad hoc a rencontré le SDT afin de s'entendre sur le cahier des charges de la pré-étude.

## coordination générale



La CSD a également abordé la question de l'application de la loi fédérale sur l'égalité pour les handicapés (LHand), impliquant le réaménagement des arrêts de transports publics d'ici à fin 2023. Afin de traiter cette problématique de manière coordonnée, la CSD a proposé que le sujet soit repris dans le cadre de la CORAT (cf. p. 11).

Comme prévu et mentionné dans le rapport d'activités 2017, la Conférence régionale des transports publics Riviera (CRTPR) a été mise en place début 2018. Les travaux de la conférence sont présentés en p. 12 du présent rapport.

Un Forum des municipalités a été organisé en novembre 2018 sur le thème des « déchets », lors duquel l'ancien et le nouveau directeur de la SATOM ont pu présenter différentes problématiques.

### Culture / sports

Le FCR a fait l'objet de brefs points de situation en cours d'année, relayés par les syndicats membres du CA du FCR et le SAI.

La convention liant les communes et le Conservatoire (CMVR) a pris fin au 31 décembre 2018. Afin de déterminer les modalités de collaboration dès 2019, un point de situation a été fait avec la CSD en mai 2018 au cours duquel le principe de poursuivre le soutien régional au CMVR a été admis. Le SAI a pu présenter des propositions concrètes concernant les modalités de financement en juin, qui ont été soumises aux municipalités en juillet. Un projet de convention a été présenté à la CSD en novembre, puis transmis aux municipalités pour validation (cf. p. 14).

La prochaine Fête des Vignerons (FDV) a fait l'objet d'un échange régulier au sein de la CSD. En effet, dans le cadre des « journées cantonales », la date du 8 août 2019 a été réservée pour la Commune de Vevey, qui a proposé à la CSD de la transformer en « journée régionale ». Sur avis favorable de la CSD, les Municipalités, y compris celles du Pays-d'Enhaut, ont été consultées mi 2018. Une délégation de la FDV a été invitée à la CSD fin août, pour un point de situation. Il a été convenu de confier un petit mandat à « TheWorkHub sàrl », afin de mettre au point l'organisation de dite journée. Le mandat étant piloté par Vevey, mais financé dans le cadre du budget du SAI. Fin 2018, la mandataire a présenté l'organisation et proposé de confier la suite des démarches à une association privée constituée pour l'occasion. Les municipalités ayant donné leur accord et confirmé leur soutien, dite association a été créée en décembre 2018.



© Balmer Hählen - identité visuelle

## coordination générale



© Montreux - projet 2m2c  
(Team 2m2c)2

### Economie / tourisme

Le projet de sécurisation, de mise à niveau et de développement du 2m2c à Montreux a fait l'objet d'une information régulière à la CSD. Cet objet a été traité dans le cadre de la CIEHL, suite à la demande de participation financière de la Municipalité de Montreux (cf. p. 9).

Dans le cadre de l'organisation des « Mérites de l'économie Riviera-Lavaux », Promove a sollicité la CSD, en vue d'une participation financière des communes à l'évènement. Chaque Municipalité s'est déterminée individuellement et a répondu favorablement.

### Sécurité / prévention

Comme mentionné dans le rapport d'activités 2017, la CSD et l'ASR ont convenu d'échanges réguliers et thématiques. Plusieurs rencontres se sont concrétisées en 2018 :

- > en mars, l'ASR accompagnée de l'IDHEAP a souhaité travailler avec la CSD sur la « politique régionale de sécurité publique »;
- > en mai, une délégation du GT « gestion de crise », composé de représentants de l'ASR et des communes (secrétaires municipaux), accompagnée du CEP, est venue présenter une offre de formation à l'échelle du district, sur la problématique de la gestion de crise. Suite aux questions soulevées par les syndics, le SAI a travaillé à la clarification de l'offre en concertation avec ledit GT, le Service de la sécurité civile et militaire (SSCM) et le CEP. La CSD a validé l'offre modifiée mi-2018, permettant de démarrer les modules de formation. Le module de sensibilisation des autorités politiques a eu lieu dans le cadre d'un Forum des Municipalités organisé spécifiquement en octobre 2018.

### Programme de formation



## coordination générale

- > en août, plusieurs points ont été traités entre la CSD et l'ASR, comme les modalités de partenariat entre la FDV et l'ASR, la problématique des paliers financiers inscrits dans les statuts, les rapports sur les naturalisations et la mission de fourrière de la SPA du Haut-Léman.

La CSD a également souhaité soutenir l'ASR en prenant position sur la révision de la loi fédérale sur la protection de la population et la protection civile (LPPCi).

### Santé / social

Un point de situation a été fait ponctuellement sur les statuts révisés de l'ARAS qui ont été soumis aux Conseils communaux au printemps 2018. Faute d'avoir obtenu l'unanimité des dix Conseils communaux (-1), les nouveaux statuts n'ont pas été adoptés.



© IBOIS/2018 EPFL - Prototype structure porteuse en caissons de bois au Pays-d'Enhaut

Rappelons encore que le préfet et les syndics du Pays-d'Enhaut sont invités à la CSD. Ceci permet au préfet de relayer un certain nombre d'informations issues du Canton, mais aussi d'échanger autour des problématiques et projets des trois autres communes du district. Le syndic de Rossinière a ainsi présenté le projet « CARoss » sur la filière bois, mené en partenariat avec l'EPFL.

En outre et comme de coutume, la CSD a abordé ponctuellement d'autres sujets et a été sollicitée par d'autres organismes pour se présenter, voire obtenir un soutien financier, auxquels elle n'a pas toujours été en mesure de donner une suite favorable.

## coordination générale



### BUT ...

Entente intercommunale ayant pour but de gérer un fonds destiné à participer au financement d'objets reconnus d'intérêt public régional par les 10 conseils communaux (études, projets, équipements).

### FONCTIONNEMENT ...

- ⇒ périmètre : les 10 communes de la Riviera
- ⇒ conseil administratif (CA) : 1 représentant / municipalité (10 syndics)
- ⇒ commission intercommunale de gestion : 2 membres et 1 suppléant nommés par chaque conseil communal
- ⇒ secrétariat, gestion et coordination par le SAI
- ⇒ au minimum 2 séances / an
- ⇒ financement : Fr. 5.- / hab. / an

## CIEHL

(COMMUNAUTÉ INTERCOMMUNALE D'ÉQUIPEMENTS DU HAUT-LÉMAN)

Le Conseil administratif (CA) de la CIEHL s'est réuni à 3 reprises en 2018.

La construction du budget 2019 a fait l'objet de discussions dès le printemps 2018. Le CA a convenu qu'une augmentation des contributions des communes n'était pas envisageable, principalement par crainte des effets de la péréquation et de l'entrée en force de la RIE III en 2019.

Hormis la gestion du fonds, le projet de sécurisation, de mise à niveau et de développement du 2m2c a été au cœur des échanges. Le CA a formellement reconnu l'intérêt public régional du projet et a accepté le principe d'une participation financière, lors de sa séance de mars.

En octobre 2018, le CA a consulté les Municipalités de la Riviera sur l'intérêt public régional du projet et sur une participation financière de la CIEHL à hauteur de Fr. 3 mios. Pour ce faire, le SAI a rédigé une note de synthèse, accompagnée du préavis de la Municipalité de Montreux et ses annexes. Pour rédiger la note, le service s'est basé sur les nombreux documents et études produits par la Municipalité et les mandataires spécialisés. Les Municipalités de la Riviera sont entrées en matière à l'unanimité.

Un préavis CIEHL relatif à la reconnaissance de l'intérêt public régional du projet du 2m2c sera déposé dans les dix Conseils communaux de la Riviera courant 2019, pour autant que le projet soit accepté par la population dans le cadre du referendum prévu en février 2019.

Concernant les différents mandats d'études qui s'inscrivent à la suite du PA T/U Rivelac et dont la participation de la Riviera est financée par le biais de la CIEHL, le SAI a effectué le suivi de la facturation, selon les clés de répartition définies pour chaque mandat, en collaboration avec le Service des finances de la Ville de Vevey.

*Un rapport d'activités spécifique CIEHL est transmis aux municipalités et aux conseils communaux.*

## coordination générale



### POUR RAPPEL ...

Le site internet du SAI [www.sai-riviera.ch](http://www.sai-riviera.ch) en ligne depuis 2006, reste le principal outil d'information quant aux principales institutions et dossiers / projets gérés par le service.

Dès 2014, une rubrique « archives » a été créée pour chacun des domaines traités, afin de séparer plus clairement la partie « actualité » de « l'histoire ».

## INFORMATION ET COMMUNICATION

L'année 2018 a été globalement plutôt riche en échanges à l'échelle de la Riviera ou du district, avec une rencontre CSD-députés, trois forums des municipalités et la traditionnelle rencontre de l'UCV avec une délégation des Municipalités du district.

Par ailleurs, le SAI a été invité à deux journées organisées par l'Office fédéral du logement, en août pour la « Journée de clôture des projets-modèles » à Berne, et en novembre, pour « Les journées du logement » (23<sup>ème</sup> édition) à Granges. Dans le cadre de la journée de novembre, le service a été sollicité pour présenter l'expérience du projet-modèle de la Riviera. Pour rappel, les deux rapports finaux dudit projet-modèle sont disponibles sur le site internet du SAI : [http://www.sai-riviera.ch/index\\_fichiers/Page1325.htm](http://www.sai-riviera.ch/index_fichiers/Page1325.htm)

Sur recommandation de Mme Christine Chevalley, syndique de Veytaux, l'UCV s'est adressée au SAI fin septembre, pour la rédaction d'un article sur le Fonds culturel Riviera. L'article en question « *Un fonds culturel sur la Riviera : pourquoi et comment ?* » complète les pages du « dossier culture » du magazine trimestriel « Le Point CommUNE » publié par l'UCV en décembre 2018.

Comme déjà mentionné sous rubrique « CSD » en page 5, le SAI a rédigé le 3<sup>ème</sup> numéro de « syndicis riviera info. », présentant de manière synthétique les activités de la Conférence pour l'année 2018.

Outre le rapport d'activités et le site internet du SAI, le service rédige les rapports d'activités annuels de plusieurs institutions qu'il gère, soit la CIEHL, le Fonds culturel Riviera, la CORAT Riviera et la Commission prévention Riviera. Ces rapports constituent également une source importante d'informations, complémentaire aux rapports d'activités du service. Après adoption par les instances concernées, ils sont tous disponibles sur le site internet du SAI.

## aménagement / transports / équipements



### MISSION ...

Commission consultative chargée d'étudier les problématiques régionales en lien avec l'aménagement du territoire et d'établir des propositions aux municipalités

### FONCTIONNEMENT ...

- ⇒ périmètre : les 10 communes de la Riviera
- ⇒ commission consultative
- ⇒ CORAT plénière :
  - 1 représentant / municipalité
  - + 6 techniciens communaux
- ⇒ secrétariat, gestion et coordination par le SAI
- ⇒ 3 à 4 séances / an ou plus selon les projets
- ⇒ pas de budget propre

## CORAT RIVIERA

(COMMISSION RÉGIONALE D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE)

Le SAI est chargé de l'organisation, de la préparation et du suivi des séances de la CORAT plénière et des groupes de travail spécifiques actifs durant l'année.

La CORAT s'est réunie à 5 reprises en 2018. Les travaux menés par la CORAT s'inscrivent globalement à la suite du projet d'agglomération transports et urbanisation Rivelac (PA T/U Rivelac). La commission s'est également penchée sur des objets cantonaux et fédéraux.

Pour l'essentiel, elle a finalisé et validé le rapport de synthèse de la pré-étude sur le stationnement Riviera élaboré par le bureau team+. Le SAI s'est occupé du suivi des dernières corrections avec le mandataire, de la transmission du rapport de synthèse auprès des instances concernées (CORAT / Municipalités) et de la mise en ligne de la pré-étude sur le site internet du service.

Dans la continuité des conclusions de la pré-étude stationnement, la CORAT a entrepris les démarches pour lancer une enquête origines-destinations, selon le concept Smart City développé par Swisscom. Le bureau team+ et le SAI ont travaillé de concert, en coordination avec la CORAT, Swisscom et la DGMR, pour parvenir à un cahier des charges qui réponde aux différentes préoccupations. L'étude s'est finalement orientée sur la problématique prioritaire des P+R et a pu démarrer à l'automne 2018.

Comme de coutume, les membres de la CORAT ont également échangé sur les projets communaux à incidence régionale.

S'agissant des objets cantonaux / fédéraux qui concernent la Riviera et les communes, la CORAT a notamment discuté de la directive du Canton sur le système de gestion des zones d'activités (SGZA), mise en consultation au printemps 2018. Le SAI a fourni un important travail d'analyse et de synthèse des documents produits par le Canton, afin que la CORAT en saisisse les principaux enjeux. Le service a également établi un certain nombre de propositions afin de clarifier la directive.

Autre objet, fédéral cette fois, la CORAT a traité la question de la mise en conformité des arrêts de transports publics avec la loi sur l'égalité pour les handicapés (LHand). Les VMCV ont été invités à présenter à la CORAT les implications concrètes pour les communes.

## aménagement / transports / équipements



### MISSION ...

Commission consultative chargée d'améliorer la coordination, de développer une stratégie régionale des transports publics et de poursuivre les réflexions sur un rapprochement des entreprises de transports.

### FONCTIONNEMENT ...

- ⇒ périmètre : les 10 communes de la Riviera
- ⇒ commission consultative
- ⇒ 1 représentant / municipalité président du CA / directeur de chaque entreprise de transport (VMCV SA / MVR SA / MOB SA)
- 2 représentants du Canton de Vaud (préfet / DGMR)
- 1 représentant de la CORAT
- ⇒ secrétariat, coordination et suivi par le SAI
- ⇒ 2 à 3 séances / an, selon besoin
- ⇒ pas de budget propre

Le président de la CORAT a été délégué par la commission pour participer à un groupe de travail sur le projet de déviation de l'autoroute A9 entre Villars-Ste-Croix et Montreux, sous l'égide de l'OFROU. Des informations ponctuelles ont été transmises par son intermédiaire. Comme mentionné au chapitre « CSD » en page 5, il participe également aux réflexions sur l'agglomération Rivelac, menées par le GT instauré en 2018. De brefs points d'informations ont été faits à la CORAT.

S'agissant du Bus du Petit Prince, le SAI s'est chargé de la facturation aux communes pour l'année 2018, sur la base des conditions d'exploitation acceptées par les 16 exécutifs concernés (10 Riviera / Villeneuve / 5 Veveyse fribourgeoise).

Le SAI est également chargé de la facturation pour tous les mandats d'études découlant du projet d'agglomération et financés dans le cadre de la CIEHL.

*Un rapport d'activités spécifique CORAT est transmis aux municipalités et aux conseils communaux.*

## CRTPR

### (CONFÉRENCE RÉGIONALE DES TRANSPORTS PUBLICS DE LA RIVIERA)

Pour rappel, un projet de fusion entre les entreprises de transports publics (TP) VMCV SA et MVR SA a démarré en 2013 et a été stoppé en 2014. Un groupe de travail (GT) a été mis en place en 2015, afin d'identifier les difficultés et proposer des solutions pour renforcer la politique régionale des TP.

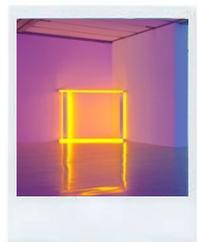
En 2017, le GT a consulté les Municipalités de la Riviera sur la mise en place d'une Conférence régionale des TP Riviera (CRTPR), notamment sur ses missions (cf. ci-contre). Les dix Municipalités ont accepté à l'unanimité le principe de créer la CRTPR.

La séance constitutive de la CRTPR a eu lieu début 2018. Elle a permis de rappeler les objectifs de la conférence, la position du Canton en matière de TP sur la Riviera, et de définir les modalités de fonctionnement de dite conférence.

La CRTPR s'est également réunie en octobre 2018, séance essentiellement consacrée à faire un point de situation sur les projets en cours et à venir des entreprises de TP.

Le SAI est chargé quant à lui de l'organisation, de la préparation et du suivi des séances de la CRTPR et d'établir un lien technique entre cette dernière et la CORAT.

## culture / sports



### BUT ...

Entente intercommunale qui a pour but de soutenir les institutions culturelles de portée régionale en participant à leurs charges artistiques, ainsi qu'aux frais d'édition de l'Agenda régional

### FONCTIONNEMENT ...

- ⇒ périmètre : les 10 communes de la Riviera
- ⇒ conseil administratif (CA) : 1 représentant / municipalité
- ⇒ bureau exécutif (BE) : 3 délégués nommés par le CA, dont le président
- ⇒ commission intercommunale de gestion (cogest) : délégués nommés par chaque conseil communal
- ⇒ secrétariat, gestion et coordination par le SAI
- ⇒ 4 séances ou plus / an pour le BE
- ⇒ 4 séances / an pour le CA
- ⇒ 2 séances / an pour la cogest
- ⇒ financement : Fr. 46.50 / hab. en 2018

### FCR (FONDS CULTUREL RIVIERA)

Pour rappel, la convention intercommunale « Fonds culturel Riviera » est entrée en vigueur en juillet 2003, après avoir été adoptée par les dix Conseils communaux de la Riviera et ratifiée par le Conseil d'Etat. Depuis lors, le SAI est chargé du secrétariat et de la gestion du fonds.

Le BE et le CA se sont réunis à 4 reprises en 2018 (1 fois par trimestre). Outre la gestion du fonds, ils ont poursuivi les réflexions entreprises en 2017, visant à recentrer le FCR sur son but et à contenir l'enveloppe budgétaire dédiée au fonds. Sur la base de projections budgétaires établies par le SAI et d'un retour sur l'utilisation des Fr. 1.50 / habitant par les communes, le CA a décidé de fixer la contribution des communes à Fr. 46.50 / habitant pour 2019, soit comme en 2018.

Dans la continuité, le fonds a apporté des modifications aux principes d'attribution d'un soutien ponctuel, en établissant des priorités, s'agissant d'une tâche subsidiaire et compte tenu de la faible marge de manœuvre financière.

Le SAI a produit un certain nombre de documents afin de « nourrir » les réflexions du CA. Le service a notamment établi un historique des demandes de soutiens ponctuels, rédigé les nouveaux principes d'attribution y relatifs et révisé le document « Information à l'attention des requérants sollicitant une aide à la création ou un soutien ponctuel du FCR ». Il a également analysé les tarifs et offres (abonnements / offres spéciales) pratiqués par les institutions bénéficiaires du FCR.

Le SAI a par ailleurs poursuivi ses tâches annuelles de gestion du fonds, notamment :

- ⇒ contact et suivi avec les institutions bénéficiaires et développement d'outils de gestion internes;
- ⇒ suivi de la gestion de l'Agenda culturel régional, en collaboration avec les différents partenaires (Service culturel de Vevey / MVT);
- ⇒ élaboration des comptes 2017 et du budget 2019;
- ⇒ traitement des demandes de soutien ponctuel (analyse / préavis).

En 2018, trente demandes de soutiens ponctuels ont été traitées par le FCR, dont six ont reçu une réponse favorable. Quatre d'entre elles correspondent à des aides à la création pour des compagnies de la Riviera. L'expérience de 2018 (première fois que la contribution des communes est diminuée à Fr. 46.50 / hab.) tend à démontrer qu'il était judicieux de réviser les principes d'attribution d'un soutien ponctuel, ce qui a permis d'établir des priorités selon une ligne claire.

*Un rapport d'activités spécifique FCR est transmis aux municipalités et aux conseils communaux.*

## culture / sports



### BREF HISTORIQUE :

- ⇒ 01.01.2002 : fusion des conservatoires de Montreux et de Vevey
- ⇒ En parallèle, convention entre la Fondation du Conservatoire Riviera et les 10 municipalités fixant les conditions de soutien financier
- ⇒ 2002-2012 : facturation et suivi financier par le SAI pour les 10 communes
- ⇒ 01.08.2012 : entrée en vigueur de la LEM (Loi sur l'enseignement de la musique)
- ⇒ 2012-2018 : mise en œuvre progressive de la LEM et convention réglant la période transitoire entre les communes et le conservatoire
- ⇒ 01.01.2019: fin de la période transitoire et entrée en vigueur d'une nouvelle convention entre les communes et le conservatoire réglant les modalités de prise en charge des locaux et le versement d'un soutien régional

### CMVR

#### (CONSERVATOIRE ET ÉCOLE DE JAZZ MONTREUX-VEVEY-RIVIERA)

Depuis 2002, les communes de la Riviera soutiennent financièrement le conservatoire en reconnaissance de son caractère régional, selon des modalités fixées par convention entre les communes et le conservatoire. Le SAI assure la coordination et le suivi.

Pour rappel, une première convention signée en 2002 précisait que les communes participent aux charges annuelles du conservatoire par le biais d'une subvention régionale. En contrepartie, le conservatoire maintient des tarifs d'écolage réduits pour les élèves de la Riviera.

En 2012, une nouvelle convention a été signée afin d'adapter les modalités du soutien régional au nouveau cadre cantonal fixé par la LEM (loi sur les écoles de musique). D'une part, les contributions des communes ont été réduites pour tenir compte de la part désormais versée à la FEM. D'autre part, les communes et le conservatoire ont précisé les modalités de financement des frais de locaux, à charge des communes selon la LEM. De durée déterminée, cette convention devait régler la période transitoire entre l'entrée en vigueur de la LEM et son déploiement complet, prévu en 2017. Le canton ayant finalement reporté la fin de la période transitoire à 2018, la convention a été prolongée d'une année.

En début d'année, le SAI s'est attelé à réfléchir au cadre d'une nouvelle convention pour 2019, en collaboration avec les interlocuteurs concernés. Les réflexions portaient sur la répartition des frais de locaux et le maintien d'un soutien régional au conservatoire. Après des discussions et échanges durant le premier semestre, un point de situation, ainsi qu'une proposition de principe ont été soumis à la CSD en juin 2018. La CSD, puis les municipalités, ayant validé ces principes, le SAI a rédigé un projet de nouvelle convention qui a été adopté par les municipalités, moyennant quelques corrections. Le conservatoire ayant également validé le projet, la nouvelle convention est entrée en vigueur le 1er janvier 2019, pour une durée de 2 ans renouvelable.

Dans la suite des accords initiés en 2002, la nouvelle convention garantit au conservatoire un soutien régional complémentaire aux subsides de la FEM, permettant ainsi de maintenir des écolages abordables pour les élèves de la Riviera. Par ailleurs, elle précise les modalités de prise en charge des frais de locaux par les communes conformément à la LEM et aux directives cantonales en la matière.

## culture / sports



### BUT ...

Fonds destiné à allouer des subventions aux clubs sportifs de la Riviera pour soutenir et encourager la formation des jeunes sportifs de 5 à 20 ans

### FONCTIONNEMENT ...

- ⇒ périmètre : les 10 communes de la Riviera
- ⇒ assemblée générale :  
1 représentant / municipalité  
+ participation des délégués au sport de Montreux / Vevey / La Tour-de-Peilz
- ⇒ secrétariat, gestion et coordination par le SAI
- ⇒ minimum 1 séance / an
- ⇒ financement : Fr. 7.- / hab. en 2018

## FONDS SPORTIF

(FONDS INTERCOMMUNAL DE SOUTIEN AUX SOCIÉTÉS SPORTIVES S'OCCUPANT DE LA FORMATION DES JEUNES)

Le secrétariat et la gestion du fonds sont assurés par le SAI. Outre la préparation, le suivi et la rédaction des procès-verbaux des séances, le service s'occupe de la tenue des comptes et des budgets, ainsi que de la récolte des données des clubs sportifs auprès des communes territoriales, de leur contrôle et de leur synthèse.

### Soutien aux sociétés sportives

L'Assemblée générale (AG) du Fonds sportif intercommunal a eu lieu le 27 juin 2018, lors de laquelle elle a pris les décisions suivantes :

- ⇒ Adoption des comptes 2017;
- ⇒ Intégration de deux nouveaux clubs en 2018 au nombre des clubs subventionnés par le Fonds sportif;
- ⇒ Contribution des communes à Fr. 7.- / habitant et versement d'une subvention de Fr. 63.50 / junior pour 2018;
- ⇒ Maintien de la contribution des communes à Fr. 7.- / habitant pour 2019.

### Installations sportives d'importance régionale

Pour rappel, suite à la réponse au postulat sur les « Installations sportives d'importance régionale sur la Riviera » dont les dix CC ont pris acte, et au rapport d'étude y relatif, le Fonds sportif a été chargé de prendre le « relais » de la CSD pour faire avancer le dossier.

L'AG ainsi qu'un groupe de travail (GT) composé des responsables techniques des sports et des infrastructures des trois villes se sont réunis en 2017, ce qui a permis de faire ressortir un certain nombre de questions et/ou de divergences quant aux installations prioritaires, au calendrier et aux aspects financiers. Lors de l'AG de 2018, un point de situation a été fait sur les installations à traiter en priorité, dont il ressort :

- ⇒ Sports à roulettes : pas de solution commune aux trois villes à court terme ;
- ⇒ Dojos : les clubs de judo de Vevey et Montreux cherchent une solution par leurs propres moyens;
- ⇒ Piscines : étude de faisabilité réalisée par Montreux pour l'extension de la Maladaire. Techniquement réalisable, mais dépend de ce que la région est prête à financer. Vevey ne pouvant aller au-delà d'un « check-up » dans le cadre de la législature, il a été convenu d'attendre la réalisation de cette étape avant d'envisager la suite.

## économie / tourisme



### BUT ...

Fondation ayant pour but de participer au maintien, au développement et au perfectionnement de l'équipement touristique des communes de la Riviera

### FONCTIONNEMENT ...

- ⇒ périmètre : les 10 communes de la Riviera
- ⇒ conseil de fondation : 1 représentant / municipalité
- ⇒ secrétariat, gestion et coordination par le SAI
- ⇒ minimum 1 séance / an
- ⇒ financement (par année) :  
Fr. 5'000.- / grande commune  
Fr. 2'500.- / petite commune  
Fr. 10'000.- de la taxe de séjour



## FONDATION POUR L'ÉQUIPEMENT TOURISTIQUE DE LA RIVIERA

Pour mémoire, la Fondation pour l'équipement touristique de la région veveysanne s'est étendue aux communes de Montreux et Vevey en 2006 pour devenir la Fondation pour l'équipement touristique de la Riviera. Les nouveaux statuts de dite fondation ont été adoptés en juin 2006 par le Conseil de fondation.

Le Conseil de fondation est composé d'un représentant par municipalité. Dans un souci de bonne coordination, MVT est également invité aux séances du Conseil de fondation.

La Fondation est alimentée financièrement par les contributions annuelles des communes et par un montant forfaitaire octroyé par la Commission de la taxe de séjour.

Le SAI assure le secrétariat et la gestion de la fondation (préparation des séances, procès-verbaux, préavis sur les projets et suivi des dossiers, etc.). Il s'occupe également du suivi auprès du Registre du commerce et de l'Autorité de surveillance des fondations.

Lors de sa séance du 25 avril 2018, le Conseil de fondation a adopté le rapport et les comptes de l'exercice 2017 et a accepté à l'unanimité deux demandes de soutien, soit :

- ⇒ Communes du cercle de Corsier - Panneaux d'information sur Lavaux
- ⇒ MVT - Bancs parlants.

## MVT (MONTREUX-VEVEY TOURISME)

Rappelons qu'en 2002, le SAI a été chargé, avec l'appui d'un groupe de travail politique, de proposer un nouveau cadre global et une nouvelle clé de répartition financière pour la participation des collectivités publiques au financement de MVT. Cette nouvelle clé de répartition est entrée en vigueur en 2003, pour une période s'étendant jusqu'à fin 2005.

MVT a ensuite déposé des demandes de reconduction et ponctuellement d'augmentation de la subvention pour les périodes 2006-2008 / 2009-2011 / 2012-2014 / 2015-2017 et 2018-2020. Celles-ci ont été acceptées par les municipalités et les conseils communaux de la Riviera.

## sécurité / prévention



### MISSION ...

Commission visant à favoriser une politique régionale cohérente en matière de prévention dans les domaines de la toxicodépendance et de la protection de la jeunesse et à soutenir financièrement des projets d'intérêt régional

### FONCTIONNEMENT ...

- ⇒ périmètre : les 10 communes de la Riviera
- ⇒ composition :
  - 4 représentants des municipalités
  - 5 délégués techniques (sécurité / jeunesse / affaires sociales / écoles / AACTS)
- ⇒ secrétariat, gestion et coordination par le SAI
- ⇒ en général 3 séances / an
- ⇒ financement : Fr. 1.- / hab. / an

## COMMISSION PRÉVENTION RIVIERA

Le SAI assure le secrétariat, la gestion, la coordination et le suivi de la commission, instituée en 1996 sous la dénomination « Commission drogue ». En adéquation avec l'élargissement de son cahier des charges, la commission a été renommée « Commission prévention Riviera » à partir de 2001.

La commission s'est réunie à trois reprises en 2018, en mars, juin et novembre. Pour l'essentiel, elle a traité les demandes de soutien qui lui ont été soumises et suivi les projets en cours.

Sur les onze projets présentés en 2018, huit d'entre eux ont bénéficié d'un soutien de la commission, soit :

- ⇒ DASLI Vevey - Semaine d'actions contre le racisme 2018 : « Rumeurs et préjugés »;
- ⇒ Egzeko - « T'es Kapla ? »;
- ⇒ Urban project 2018;
- ⇒ EPS Corsier et environs - « Projet cirque »;
- ⇒ DJEFS Vevey - Actions 2018;
- ⇒ SJF Montreux - Projet de prévention dans le cadre du Montreux Jazz Festival : « Guerrabas-Porteurs d'eau »
- ⇒ Cie Le Caméléon - « Risques et dépendances »;
- ⇒ Cie ADN Dialect - « Ghetto Jam » 2019-2021.

A noter également que 4 projets / actions de prévention ont été acceptés en 2016 ou 2017, mais se sont déroulés en 2018. Il s'agit de :

- ⇒ HIM, prévention par les pairs dans les bars - Montreux;
- ⇒ Pro Juventute - No d'appel 147 (soutien pour la période 2017-2019)
- ⇒ DASFJ Montreux - SoutienPlus 2018;
- ⇒ ADN Dialect - Ghetto Jam 2018;

La commission a par ailleurs fait le point sur des projets ayant bénéficié d'un soutien et a pris acte des rapports y relatifs.

De plus et comme relevé d'année en année, les membres de la commission poursuivent leurs échanges et partages d'expérience dans un climat constructif.

*Un rapport d'activités spécifique est transmis aux municipalités.*

## sécurité / prévention



### BUT ...

Fonds intercommunal destiné à subventionner le matériel important et durable nécessaire à la pratique de la sécurité des usagers du lac

### FONCTIONNEMENT ...

- ⇒ périmètre : 8 communes (7 Riviera + St-Saphorin)
- ⇒ assemblée générale : 1 représentant / municipalité  
Présidence par tournus - Corsier pour la législature 2016-2021
- ⇒ secrétariat, gestion et coordination par le SAI
- ⇒ 1 séance / an
- ⇒ financement : Fr. 0.50 / hab. / an

## FONDS INTERCOMMUNAL

DE RÉSERVE POUR L'ACHAT ET LE RENOUELEMENT D'UNITÉS

## DE SAUVETAGE

Destiné à subventionner le matériel important et durable, nécessaire à la pratique de la sécurité active des usagers du lac, le fonds est alimenté chaque année à raison de Fr. 0.50 / habitant par les communes de Blonay, Chardonne, Corseaux, Corsier, Jongny, St-Légier-La Chiésaz, St-Saphorin et Vevey. Le SAI assure le secrétariat et la gestion du fonds depuis sa création en 1997.

L'Assemblée générale (AG) du fonds est convoquée usuellement une fois par année durant le 1<sup>er</sup> semestre, pour traiter les comptes, le budget et les éventuelles demandes de soutien financier des sociétés de sauvetage.

Constatant qu'il n'y avait pas eu de soutien à des sociétés de sauvetage depuis 2013, l'AG a décidé lors de sa séance du 26 avril 2017, qu'en l'absence de demande de soutien, les membres seraient consultés sur les comptes et le budget par écrit et ce, jusqu'à la fin de la législature 2016-2021.

Conformément à ce qui a été convenu, le SAI a consulté l'AG par écrit sur les comptes 2017 et le budget 2018 du fonds fin mars 2018, qui les a adoptés à l'unanimité. Au surplus, la participation 2018 des communes n'a pas été facturée et les communes ont été invitées à porter le montant de Fr. 0.50 / hab. pour 2019.

En cours d'année, une demande de soutien de la société de sauvetage La Sentinelle a été transmise au Fonds de sauvetage par plusieurs Municipalités membres du fonds. La demande porte sur la rénovation complète de leur unité d'intervention.

Une AG extraordinaire a été convoquée le 5 décembre 2018, afin de traiter la demande, qui a été acceptée à l'unanimité. Selon les modalités de la convention, le fonds participera à hauteur du 50% des coûts.

## conclusion



Comme relevé plus particulièrement dans la rubrique « CSD », les questions financières (péréquation / RIE III) ont été au cœur des débats et donc des préoccupations des communes durant l'année 2018. Le SAI a pu constater que ceci n'est pas sans conséquence sur la plupart des organes intercommunaux qu'il gère, puisque l'enveloppe de certains fonds et les principes de répartition financière entre communes ont régulièrement fait l'objet de questions, voire de remise en cause.

Pour le service, l'enjeu a donc été avant tout de contribuer au maintien du fonctionnement des collaborations intercommunales existantes, et ce, dans la mesure de ses compétences.

Enfin, comme de coutume, je souhaite remercier la Conférence des syndicats et les municipalités pour la confiance témoignée au SAI, en particulier dans ces périodes tourmentées que nous traversons sur le plan de la régionalisation et des collaborations intercommunales. Mes remerciements vont également à tous les professionnels avec qui nous collaborons (secrétaires municipaux, greffes, techniciens communaux, etc.) qui assurent un relais indispensable et contribuent en cela à la bonne réalisation des missions du service. Ma reconnaissance va aussi aux conseillers communaux qui siègent dans les différentes commissions intercommunales et s'investissent avec intérêt et bienveillance pour la région.

En final, je tiens à remercier mon équipe pour le travail accompli durant cette année 2018.

Colette Rossier  
Cheffe du service

Vevey, avril 2019

# lexique

AACTS	Fondation addiction, action communautaire, travail social
AdCV	Association de communes vaudoises
AG	Assemblée générale
AGGLO RIVELAC	Agglomération Riviera - Veveyse fribourgeoise - Haut-Lac
ARAS	Association régionale pour l'action sociale - région Riviera
ASANTE SANA	Association pour l'aide, les soins à domicile et la prévention de l'Est vaudois
ASR	Association Sécurité Riviera
BE	Bureau exécutif
CA	Conseil administratif
CC	Conseil communal
CEP	Centre d'éducation permanente
CICG	Compagnie industrielle et commerciale du gaz
CIEHL	Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman
CIP	Caisse intercommunale de pension
CMVR	Conservatoire et école de jazz Montreux-Vevey-Riviera
COPIL	Comité de pilotage
CORAT	Commission consultative régionale pour l'aménagement du territoire
CRTPR	Conférence régionale des transports publics de la Riviera
CSD	Conférence des syndicats de la Riviera
CSU	Centre de secours et d'urgence
DASLI	Direction des affaires sociales, du logement et de l'intégration de Vevey
DGMR	Direction générale de la mobilité et des routes du Canton de Vaud
DJEFS	Direction jeunesse, éducation, famille et sports de Vevey
EPFL	Ecole polytechnique fédérale de Lausanne
EPS	Etablissement primaire et secondaire
FCR	Fonds culturel Riviera
FDV	Fête des Vignerons
FEM	Fondation pour l'enseignement de la musique
GEDERIVIERA	Périmètre de gestion des déchets urbains de la Riviera
GT	Groupe de travail / Groupe technique
IDHEAP	Institut des hautes études en administration publique
LATC	Loi cantonale sur l'aménagement du territoire et les constructions
LEM	Loi cantonale sur l'enseignement de la musique
LHAND	Loi fédérale sur l'égalité pour les handicapés
LPPCi	Loi fédérale sur la protection de la population et la protection civile
MOB SA	Montreux Oberland Bernois
MVR SA	Société anonyme de transports publics Montreux - Vevey - Riviera
MVT	Montreux-Vevey tourisme
OFROU	Office fédérale des routes
ORPC	Organisation régionale de protection civile
PA / PA T/U	Projet d'agglomération / Projet d'agglomération transports et urbanisation
PROMOVE	Promotion économique de la Riviera et de Lavaux
P+R	Park & Ride (parking d'échange)
RIE	Réforme sur l'imposition des entreprises
RSHL	Réseau santé du Haut-Léman
SAI	Service des affaires intercommunales de la Riviera
SATOM SA	Société anonyme de valorisation des déchets incinérables (site Monthey) et de méthanisation des déchets biodégradables (site Villeneuve)
SDIS	Service de défense contre l'incendie et de secours
SDT	Service cantonal du développement territorial
SGZA	Système de gestion des zones d'activités
SIGE	Service intercommunal de gestion
SJF	Service affaires sociales, famille et jeunesse de Montreux
SPA HAUT-LEMAN	Société protectrice des animaux du Haut-Léman
SSCM	Service cantonal de la sécurité civile et militaire
TP	Transport public
UCV	Union des communes vaudoises
VMCV SA	Société anonyme de transports publics Vevey - Montreux - Chillon - Villeneuve
2M2C	Montreux Music & Convention Center